



Bilan de l'activité parlementaire

XIII^e législature
De septembre à décembre 2007



Après un premier bilan de la session extraordinaire de juin, juillet et août 2007, il m'est agréable, en ce début d'année, de vous adresser un nouveau bilan de l'activité parlementaire.

Le rythme des réformes adopté par le Gouvernement dès sa nomination au mois de juin 2007 s'est confirmé et amplifié durant les sessions extraordinaire et ordinaire du Parlement qui se sont tenues entre septembre et décembre.

En quatre mois, un grand nombre de textes de loi auront été examinés. Sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY, le Premier ministre François FILLON et son Gouvernement mettent en application la politique pour laquelle les dernières élections leur ont donné un mandat. Aucun domaine important n'échappe à l'action déterminée de réforme qui est aujourd'hui entreprise.

Le Parlement est pleinement associé à cette action, et contribue à la fois à l'enrichir et à la mettre en œuvre. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance constructive de dialogue qui honore la France à travers ses représentants.

Preuve de l'attention portée par le Gouvernement aux travaux des assemblées, 20 % des textes adoptés étaient d'origine parlementaire, sur des sujets aussi importants que les tarifs de l'électricité, la simplification du droit ou la sécurité des manèges.

Les six mois de la nouvelle législature qui viennent de s'écouler offrent l'image prometteuse d'une équipe gouvernementale et d'un Parlement qui travaillent en parfaite coopération pour permettre à la France d'accomplir les mutations et adaptations dont elle a besoin.

Pour autant, **j'entends que ces réformes nécessaires soient conduites avec le souci premier d'être à l'écoute de chacun.** Certains aspects des textes adoptés ne répondaient pas aux attentes légitimes des Françaises et des Français. Il faut aussi avoir le courage de l'assumer. **Et c'est la raison pour laquelle, fidèle à mon sens des responsabilités, je n'ai pas souhaité voter « pour » la répartition des crédits de la Justice qui engendrent la fermeture de tribunaux d'instance et de conseils prudhommaux, l'instauration des tests ADN coûteux et inefficaces, et le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui a créé une franchise médicale.**

Au cours des prochains mois, des travaux importants seront menés, notamment en matière de revalorisation des pensions de retraites, de sécurité, d'emploi, d'environnement et, prioritairement, de pouvoir d'achat. Dans ce cadre, et toujours à votre écoute, vous pourrez compter sur ma volonté inchangée pour agir en total accord avec les réalités du terrain, avec vos attentes.

Bien amicalement,

Franck MARLIN

Rappel des lois votées durant la session extraordinaire de juin, juillet et août 2007

Loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs

Synthèse :

La loi instaure des peines minimales pour les récidivistes.

En excluant l'excuse de minorité pour les mineurs multirécidivistes qui commettent des violences répétées, elle met fin au sentiment d'impunité que pouvaient avoir certains mineurs face à la sanction.

En soumettant à un suivi judiciaire et psychiatrique les condamnés atteints de troubles mentaux et sexuels, elle préviendra plus efficacement la récidive.

Loi relative au travail, à l'emploi et au pouvoir d'achat

Synthèse :

Les différentes mesures contenues dans ce texte s'inscrivent dans le cadre de la réhabilitation du travail et de l'effort dont le Gouvernement a fait une priorité d'action. La loi privilégie une fiscalité qui libère les énergies et constitue une réponse aux attentes des Français en matière de pouvoir d'achat et d'emploi.

Loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs

Synthèse :

Ce texte garantit un véritable droit au transport pour que les usagers, en période de grève, puissent bénéficier d'un service réduit mais prévisible.

Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités

Synthèse :

Ce texte réaffirme la mission de service public des universités, pose les règles d'une nouvelle gouvernance et leur confère de nouvelles responsabilités.

Principaux textes examinés lors des sessions extraordinaire et ordinaire de septembre à décembre 2007

Loi portant création d'une délégation parlementaire au renseignement, portée par Roger KAROUTCHI

Loi n° 2007-1443 du 9 octobre 2007

Synthèse : la France était quasiment la seule démocratie à ne pas disposer de structure parlementaire permanente chargée du suivi et du contrôle des services de renseignement. Cette loi permet d'instaurer un nécessaire suivi de ces services par les représentants de la Nation tout en respectant l'indispensable secret de leurs activités.

Cette Délégation parlementaire au renseignement, qui compte huit membres, a élu son président le 12 décembre : il s'agit de Monsieur Guy TEISSIER, député des Bouches-du-Rhône, président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale.

Loi relative à la lutte contre la contrefaçon portée par Christine LAGARDE

Loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007

Synthèse : cette loi met en place un véritable arsenal juridique destiné à protéger la propriété intellectuelle et industrielle et elle traduit la préoccupation présidentielle de valorisation de la "valeur travail".

La protection de la propriété intellectuelle revêt en effet une importance cruciale dans une économie moderne. En permettant à l'inventeur ou au créateur de contrôler l'exploitation de son invention ou de sa création et d'en tirer un profit légitime, elle contribue au développement de l'emploi dans les secteurs les plus variés de l'économie.

Loi instituant un contrôleur général des lieux de privation de liberté portée par Rachida DATI

Loi n° 2007-1545 du 30 octobre 2007

Synthèse : le contrôleur général est une réponse au besoin de garantie des droits fondamentaux : son rôle sera de veiller à l'humanité et à la dignité des conditions de détention, et donc de contribuer à faire des prisons de réels vecteurs de réinsertion.

Au-delà des seules prisons, c'est l'ensemble des lieux privés de liberté qui sera contrôlé : prisons, hôpitaux psychiatriques, centres éducatifs fermés, centres de rétention administrative, zones d'attente des aéroports ... Les locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie sont également inclus dans le dispositif.

Loi relative à la lutte contre la corruption portée par Jean-Pierre JOUVET

Loi n° 2007-1598 du 13 novembre 2007

Synthèse : cette loi vise à mettre notre droit en conformité avec les derniers engagements internationaux de la France pour rendre plus efficace la lutte contre la corruption internationale et mieux protéger la Justice contre toute influence extérieure.

Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile portée par Brice HORTEFEUX

Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007

Synthèse : alliant fermeté et protection et reprenant fidèlement les engagements présidentiels, les 18 articles du projet de loi initial ont tous été adoptés par le Parlement.

Sur l'ensemble de la loi, seule la disposition instaurant des statistiques de la diversité a été censurée par le Conseil constitutionnel, pour des raisons de procédure.

L'immigration en France était jusqu'à présent essentiellement liée à l'asile et au regroupement familial. En posant les jalons d'une véritable "immigration choisie", la nouvelle loi cherche à favoriser une immigration économique régulière et à tracer un véritable parcours d'intégration républicaine pour les étrangers.

Le "test ADN" institué par la loi repose sur le volontariat. Il n'a aucun caractère obligatoire. Le test s'effectuera exclusivement à l'initiative du demandeur de visa. Il faut noter de plus que le test ne s'appliquera qu'à titre expérimental. Il sera évalué, au plus tard, le 31 décembre 2009. Dans un premier temps, enfin, la procédure ne sera applicable que dans quelques pays où l'état-civil est déficient et où nos partenaires européens proposent déjà ce test.

Lois tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française (loi ordinaire et loi organique) portées par Michèle ALLIOT-MARIE et Christian ESTROSI.

Loi n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 et Loi n° 2007-1720 du 7 décembre 2007

Synthèse : depuis 2004, la vie politique polynésienne est marquée par une forte instabilité avec cinq présidents différents en un peu plus de trois ans.

Cette instabilité prolongée portait atteinte au crédit des institutions auprès de l'opinion publique et fragilisait le développement économique de la Polynésie française. Il fallait y remédier.

C'est chose faite avec ces deux lois qui complètent les dispositions du statut d'autonomie en vigueur et conduiront au renouvellement anticipé de l'actuelle assemblée de Polynésie française en janvier 2008, avec de nouvelles garanties.

Loi de finances pour 2008 portée par Éric WOERTH

Synthèse : le projet de loi de finances pour l'année 2008 réalise un effort certain de maîtrise des déséquilibres puisqu'il se fixe pour objectifs un déficit public de 2,3 % du PIS et un encours de dette publique représentant 64 % du PIS fin 2008. Ce budget volontariste et ambitieux est résolument orienté vers l'aide à la croissance économique.

La loi de finances 2008 est placée sous le signe d'une triple exigence.

Tout d'abord, elle entend mettre en œuvre les priorités du Président : valoriser le travail, renforcer notre compétitivité et encourager l'innovation pour accélérer la croissance.

La deuxième exigence répond à un autre engagement du Chef de l'État : le redressement de nos finances publiques, avec un retour à l'équilibre sur la durée du quinquennat, une condition essentielle de notre dynamisme économique.

Enfin, le texte modernise et simplifie notre fiscalité.

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 portée par Xavier BERTRAND et Éric WOERTH

Synthèse : en annonçant son objectif de ramener le déficit du régime général à 8,9 milliards euros en 2008 et en entamant une réforme structurelle de l'assurance maladie, le Gouvernement a clairement amorcé le redressement des comptes sociaux.

Le début de l'année 2007 a montré une dégradation préoccupante des comptes du régime général, largement imputable à une progression des dépenses de la branche maladie et de la branche vieillesse. Cette situation appelait une action forte pour rompre avec la fatalité des déficits.

Pour 2008, les mesures inscrites dans le PLFSS doivent permettre de ramener le déficit du régime général à 8,9 milliards, soit un effort de redressement de 4 milliards.

Le déficit de la branche maladie doit être ramené à 4,3 milliards grâce à une évolution des dépenses d'assurance maladie fixée à 2,8 %. Cet objectif est réaliste, compte tenu des efforts déjà engagés en juillet, de la mise en place de la franchise et d'un ensemble de mesures structurelles sur les soins de ville et les hôpitaux.

La mise en œuvre du plan de redressement décidé en juillet doit permettre d'économiser plus de 800 M euros. Des efforts sont également faits pour mieux contrôler la dépense de transport sanitaire et pour améliorer la transparence sur les pratiques tarifaires des professionnels de santé.

Loi de finances rectificative pour 2007 portée par Éric WOERTH

Synthèse : le solde budgétaire associé à ce collectif s'établit à -8,3 milliards d'euros, en amélioration de 3,7 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale.

Le Gouvernement réitère son engagement de respecter la norme de dépense - qui consiste cette année à réduire les dépenses du budget général de 1 % en volume -, c'est-à-dire à se conformer à l'enveloppe de crédits votés par le Parlement en loi de finances initiale. Cet engagement trouve sa concrétisation dans le fait que les ouvertures de crédits de paiement proposées dans le présent texte sont entièrement compensées par des annulations.

Loi relative au parc naturel de Camargue portée par Jean-Louis BORLOO

Synthèse : le texte met le Parc Naturel Régional de Camargue en conformité avec les dispositions du code de l'environnement afin de ne pas perdre le bénéfice de plus de trente ans d'action et de ne pas provoquer le licenciement des personnels.

Projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs porté par Christine LAGARDE et Luc CHATEL

Synthèse : le projet de loi modifie les relations entre les fournisseurs et les distributeurs afin de permettre une baisse des prix des produits, pour le plus grand profit des consommateurs. Il apporte aussi de nouvelles garanties aux utilisateurs de téléphones mobiles.

Projet de loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux porté par Michèle ALLIOT-MARIE

Synthèse : à la suite des accidents récents, cette loi met l'accent sur la responsabilisation des détenteurs de chiens dangereux, auxquels elle impose une double obligation : obtenir une attestation d'aptitude à la détention de ces chiens et soumettre leur chien à une évaluation comportementale renouvelée périodiquement.

Proposition de loi tendant à autoriser les consommateurs particuliers à retourner au tarif réglementé d'électricité

Synthèse : le texte de loi propose d'octroyer au consommateur particulier la possibilité de retourner au tarif réglementé d'électricité même s'il avait fait auparavant le choix inverse.

Projet de loi pour le pouvoir d'achat porté par Xavier BERTRAND, Christine LAGARDE et Christine BOUTIN

Synthèse : le projet de loi ouvre aux salariés, dès le 1^{er} janvier 2008, la possibilité de se faire rémunérer leurs jours de RTT et de débloquer de manière anticipée leur participation. Il incite les entreprises qui ne sont pas dotées d'un dispositif de participation à verser une prime exceptionnelle exonérée de charges sociales à leurs salariés.

Il prévoit également une indexation des loyers sur l'indice des prix à la consommation, ce qui permettra d'en modérer la hausse, ainsi que la limitation du dépôt de garantie à 1 mois de loyer au lieu de 2.

Proposition de loi relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attraction

Synthèse : cette proposition de loi vise à mieux encadrer la fabrication et l'exploitation des attractions foraines.

Proposition de loi relative à la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés

Synthèse : quand les bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie ont disparu, l'assureur aura l'obligation de rechercher à qui attribuer les bénéfices du contrat.

Proposition de loi relative à la simplification du droit

Synthèse : ce texte simplifiera de nombreuses démarches administratives et supprimera des lois devenues obsolètes.

Loi relative au code du travail portée par Xavier BERTRAND

Synthèse : ce texte améliore le plan et la rédaction du Code du travail afin qu'il soit plus facilement accessible et consultable.

Proposition de loi portant réforme de la prescription en matière civile

Synthèse : ce texte modernise les règles de la prescription civile. Il fixe en particulier le délai de droit commun de la prescription extinctive à 5 ans et instaure un délai butoir de 20 ans.

Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans les domaines économique et financier portée par Christine LAGARDE

Synthèse : ce texte transpose des normes communautaires et permet notamment la rémunération des dépôts et la reconnaissance des qualifications professionnelles pour une quarantaine de professions.

Loi ratifiant l'ordonnance du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer portée par Michel BARNIER

Synthèse : ce texte met en œuvre de nouveaux signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits ("montagnes", "fermier",...).

Loi relative à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur portée par XAVIER BERTRAND

Synthèse : en harmonisant les règles de création de ces structures au niveau européen, ce texte facilitera le développement des coopératives. Dans un autre domaine, ce texte protège les salariés contre les employeurs indécents.

L'activité parlementaire en chiffres

Nombre de jours de séance

- L'Assemblée nationale aura siégé **44 jours** (dont 4 jours de session extraordinaire).
- Le Sénat aura siégé **51 jours** (dont 4 jours de session extraordinaire).

Nombre d'heures de discussion

- L'Assemblée nationale a débattu des textes durant **325 heures**.
- Le Sénat a débattu des textes durant **280 heures**.

Nombre d'amendements

- Assemblée nationale : tous textes confondus, **2 636 amendements** ont été déposés.
- Sénat : tous textes confondus, **2 049 amendements** ont été déposés.
- Environ un tiers de ces amendements ont été adoptés.

** Ces chiffres ne comprennent pas les débats à compter du mardi 18 décembre*